Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 25 (1922-1923)

Artikel: L'Italie et la société des nations
Autor: Bovet, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-750026

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

straktheit untergrub ihn. Sinnlichere Meister blieben nach ihrem Tode kräftiger am Leben: Bruckner, der schon seine Sondergemeinde gefunden hat, und Mahler, dem sich eine Generation junger Orchesterleiter verschrieb. Der Dirigent ist der allmächtige Typ des Virtuosen geworden. Vater Nikisch, der geliebte Meister des Klanges, der geborene Partiturmensch, ist dahin. Furtwängler, suggestiv wie in einem zweiten Gesicht der darzustellenden Musik, ist in der allgemeinen Schätzung Favorit, obwohl er an seinen Abenden ungleicher ist als Nikisch war. Bruno Walter, ein Könner ernstesten Willens, ist in anderem Sinne gestuft: mehr Mahler und Mozart als Wagner und Beethoven. Richard Strauß bleibt der subjektivste, Laune und Liebe beflügeln ihn genial im gegebenen Moment, dass er mit allen seinen Eigenwilligkeiten uns elektrisch entzündet. Eine Schar tüchtiger, eine Schar aufstrebender Dirigenten tummelt geschäftig rings herum. Das Publikum verfolgt sie aufmerksam —zu aufmerksam: denn es soll nicht der Darstellende ihm je wichtiger werden, als das Werk. Der Segen des Betriebs ist die Gefahr der Kunst.

BERLIN OSKAR BIE

L'ITALIE ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

I

Depuis que l'Italie, sous la poigne de Mussolini, s'est mise en conflit avec la Société des Nations, je rencontre chaque jour quelque ami qui me dit: « Je pense beaucoup à vous, à ce que vous devez souffrir... » Oui, voilà trente ans que je me bats pour l'Italie; ça m'a valu des moqueries, des outrages, mais jamais pareille douleur.

Il n'y a pas à hésiter toutefois; et c'est du cher pays lui-même que nous vient l'enseignement: *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* (J'aime Platon, mais plus encore la vérité); et la vérité, c'est que Mussolini a gravement péché par la violence, là où le droit tout pur aurait certainement triomphé.

La petite étude que je prépare sur le fascisme dira en quoi le fascisme a été une renaissance morale pour l'Italie, et en quoi aussi une crise aiguë de nationalisme sous une forme périmée, en quoi enfin il faut se garder de le confondre avec l'Action française. Les événements actuels ne changeront rien à tout le bien que je comptais dire de Mussolini, mais ils confirment hélas une crainte souvent exprimée à des amis: c'est qu'il ne fasse la fin de Cola di Rienzo, dont il faudra rappeler l'histoire, c'est-à-dire l'ascension rapide, miraculeuse, puis l'ivresse du succès, et enfin la perte des notions de réalités et possibilités.

En mai dernier, des amis romains (socialistes, républicains, nullement fascistes) m'avaient pourtant signalé la sagesse de Mussolini en matière de politique étrangère, et j'avais cru remarquer, au cours d'un entretien, non seulement la modernité de certaines de ses idées mais aussi cette maîtrise de la volonté qui fait l'homme d'Etat. Comment s'est-il laissé entraîner à une série de violences? A distance, cela est bien difficile à expliquer.

* * *

Les faits essentiels sont connus; il sera bon toutefois d'en fixer la date exacte, pour réfuter certaines légendes, pour établir certains rapports, et pour montrer enfin la rapidité de la solution (si imparfaite qu'elle soit encore aujourd'hui).

27 août: assassinat de la mission italienne.

29 août: ultimatum de l'Italie.

30 août: réponse de la Grèce, qui en appelle à la Société des Nations.

31 août: occupation de Corfou;
note des Ambassadeurs à la Grèce, qui se soumet d'avance à leur sentence.

1 septembre: première séance du Conseil de la S. d. N.

5 septembre: à Genève, séance du Conseil, dont Salandra nie la compétence; lecture des articles 10, 12 et 15 (voir plus loin);
à Paris, la Conférence des Ambassadeurs décide d'étudier « les modalités de l'enquête ».

6 septembre: le Conseil envoie diverses suggestions aux Ambassadeurs, et, sans voter encore sur la question de compétence, il l'affirme nettement (voir plus loin).

7 septembre: les Ambassadeurs envoient à la Grèce une note qui s'inspire en bonne partie des suggestions du Conseil.

9 septembre: les conditions sont acceptées par la Grèce. Le conflit peut être considéré comme liquidé, si l'on fait abstraction de Corfou qui est une question à part.

En résumé: depuis l'ultimatum jusqu'à la solution, un espace de douze jours; et c'est la *paix*. En 1914, un espace de douze jours depuis l'ultimatum jusqu'à la *guerre*. Le système

d'aujourd'hui vaut décidément mieux; mais quel est là-dedans le mérite de la Société des Nations? n'a-t-elle pas été éclipsée par la Conférence des Ambassadeurs? et la violence de Mussolini n'a-t-elle pas, somme toute, abouti à un triomphe? C'est ce qu'il nous faut examiner, en toute objectivité.

* * *

Et d'abord qu'on ne perde jamais de vue les quelques faits suivants, qui ont compliqué et caractérisé tout le conflit:

1° c'est la *première* fois que le Pacte est appelé à jouer d'une façon bien nette. (Dans le cas Pologne-Lithuanie, et dans d'autres encore, il s'agissait d'Etats nouveaux, aux frontières encore mal définies.)

2° pour ce début, la Société des Nations se heurte tout de suite à une Grande Puissance en pleine jeunesse nationaliste et dirigée par un homme qui s'appelle Mussolini.

3° de l'autre côté: un petit Etat, vaincu, en pleine discorde civile, dont la politique a déçu tout le monde depuis 1914, dont le gouvernement est souillé de sang, et qui commet la grande erreur de s'adresser à la fois à deux juges: au Conseil de la Société des Nations et à la Conférence des Ambassadeurs.

4° de ces deux juges, l'un représente le passé et déteste l'autre qui est l'avenir; différence essentielle de principes, de méthodes; au fond, la Conférence des Ambassadeurs (dernière forme du Conseil Suprême) n'est plus qu'un appendice en voie de disparition, mais elle est heureuse de montrer qu'elle est encore là; Mussolini lui a fait ce plaisir de la réveiller pour quelques jours.

5) entre l'occupation de Corfou et celle de la Ruhr il y a une différence évidente, du point de vue juridique; du point de vue moral toutefois, c'est la même chose; c'est le fameux « gage pacifique », dont nous ne voulons pas, parce qu'il n'est qu'une forme hypocrite de la violence. La délégation française l'a senti et la délégation italienne en a profité ...

A ces faits, qui s'opposaient tous au principe même et au fonctionnement pratique de la Société des Nations, il faut en

ajouter un autre, d'ordre tout différent, et qui à lui seul a compensé toutes les influences mauvaises, c'est la présence de l'*Assemblée* à Genève! Par un hasard qui semble providentiel, l'explosion du conflit italo-grec a coïncidé avec la quatrième session de l'Assemblée, et la preuve est faite désormais: que la démocratie et la publicité des débats sont le plus sûr garant de la paix et du droit.

A la vérité, l'Assemblée peut sembler d'abord assez peu démocratique: ses membres sont nommés par les gouvernements, dont ils reçoivent des instructions précises; ils n'en sont pas moins en contact avec l'opinion publique de leur pays et avec celle de Genève qui est européenne; ils se sentent responsables vis-à-vis de cette opinion publique, ceux-là surtout (ils sont nombreux) qui sont membres de quelque Association pour la Société des Nations. — Dans le Conseil par contre siègent surtout des ministres et des ambassadeurs, gros personnages ligotés par leurs fonctions officielles; au milieu d'eux se dressent pourtant Cecil, Branting et Hymans.

Devant les grosses difficultés énumérées plus haut, le Conseil aurait certainement tergiversé et finalement fléchi, s'il n'avait pas redouté la colère de l'Assemblée; l'opinion de celle-ci fut très nette dès la première heure; de nombreux délégués (et Nansen à leur tête) étaient prêts à dénoncer vigoureusement la violation flagrante du Pacte par l'Italie; on parlait même de refuser toute discussion du budget, tant que l'affaire ne serait pas réglée. Sous cette pression morale le Conseil sentit la nécessité d'agir ...

Sans doute, cette *action* n'apparaît guère aux yeux de ceux qui ne la connaissent que par les journaux; mais elle est évidente pour quiconque a pu vivre les séances du Conseil. Que plusieurs de ces séances aient été *publiques*, c'est déjà un fait nouveau dans l'histoire du monde, et cette publicité des débats a été, quoi qu'on en dise,[1]) un élément essentiel du succès. J'en prends comme exemple la brève séance du 5 septembre, commencée à 11,20 heures: Salandra venait de plaider pour l'Italie, contre la compétence du Conseil; le Grec Politis avait

[1]) «quoi qu'on en dise»... Je discuterai une autre fois les inconvénients que peut avoir la publicité des débats ; ils sont de beaucoup dépassés par les avantages.

répliqué; on était sur le point de se séparer, pour méditer (!), gagner du temps et trouver quelque expédient ..., lorsque, sur le désir de Lord Robert Cecil, un secrétaire lut à haute voix le texte français et le texte anglais des articles 10, 12 et 15 du Pacte, sur l'intégrité territoriale, l'aide réciproque, le recours au Conseil et à l'Assemblée. Dans un silence absolu, religieux, retentirent lentement ces prescriptions de la Charte des Peuples, prescriptions que nous avions tous lues cent fois déjà, mais qui alors seulement, devant le danger et devant la violence, nous apparurent dans leur simple et claire majesté. L'union se fit entre les cœurs, et Salandra lui-même a dû sentir la vanité de ses arguments lorsque Cecil conclut en disant de son ton calme et fort: « Ces mêmes prescriptions se trouvent dans les traités de Versailles, de Neuilly, de Trianon, de St-Germain, sur lesquels repose l'Europe nouvelle; ne pas les respecter, ce serait provoquer l'effondrement de l'Europe». — Cette fin de séance fut un *acte*, tout autant et plus que le geste de Mussolini; un acte public, un acte de foi et de bonne foi; pour le vivre, il valait la peine de traverser des heures amères.

La séance du 6 septembre fut tout aussi nette. A propos d'une réponse à faire aux Ambassadeurs, Quiñones de León proposait un texte qui impliquait la compétence du Conseil sans le dire; Salandra, naturellement, aperçut bien vite la ficelle et refusa; c'est ainsi que, malgré toutes les prudences et les « sages lenteurs », on en revint forcément à la question de la compétence; le vote lui-même fut remis à une séance ultérieure (qui n'a pas encore eu lieu), mais plusieurs membres du Conseil tinrent à exprimer sans retard leur opinion: l'un après l'autre, Cecil, Hymans, Branting, Guani (Uruguay) se prononcèrent pour la compétence; le vote affirmatif de l'Espagne, de la Chine, du Japon, du Brésil ne faisant aucun doute, il ne manquerait plus à l'unanimité qu'un *oui* de la France ... Quand Hymans, d'une voix nette et frémissante à la fois, apporta l'adhésion de la Belgique indignement violée en 1914, nous eûmes de nouveau, comme le jour précédent, l'émotion de *la vérité* qui triomphera peu à peu de toutes les violences et de tous les impérialismes.

Dans la nuit, le procès-verbal de cette séance fut envoyé

à Paris, aux Ambassadeurs, qui s'en inspirèrent sensiblement dans leur note à la Grèce, note acceptée par la Grèce et par l'Italie. De sorte que, à suivre l'affaire dans tous ses détails plus ou moins connus (la place me manque pour les exposer), on en arrive à cette conclusion: l'autorité décisive *semble* avoir été la Conférence des Ambassadeurs; en réalité le facteur déterminant a été l'Assemblée; c'est elle qui a pesé sur le Conseil, lequel a pesé sur la Conférence.

Reste l'occupation de Corfou, qui dure encore, en violation flagrante du Pacte; c'est très grave, même si l'évacuation devait avoir lieu ces jours prochains; mais j'aime mieux n'en parler que dans quinze jours, lorsque nous saurons si oui ou non l'évacuation a eu lieu.

Après cette réserve expresse concernant Corfou, je dirai: la solution du conflit, telle qu'elle apparaît *aujourd'hui*, n'est pas brillante, mais suffisante; pour la Société des Nations, ce n'est qu'un succès modeste, mais enfin c'est un succès que plusieurs adversaires en Suisse ont déjà reconnu comme tel; si certains amis parlent de « déception », c'est qu'ils n'ont pas vécu le fait moral des séances du Conseil; ils jugent les choses de trop loin, du haut de l'absolu; ou se laissent au contraire hypnotiser par des potins de coulisses.

Depuis dix jours que je vis à Genève, j'ai passé, moi aussi, par des sentiments fort divers; à force d'y réfléchir, et en jugeant le résultat obtenu d'après les *possibilités actuelles* et non d'après l'absolu (qu'il ne faut jamais perdre de vue), j'en arrive à conclure: dans ce premier assaut, qui fut terrible, la Société des Nations a tenu le coup; c'est déjà joli; la prochaine fois elle fera mieux; car nous avons appris plusieurs choses, dont il faudra reparler.

Quant à Mussolini, s'il s'imagine peut-être avoir triomphé par la violence, je crois au contraire qu'il a fait à son pays un tort moral très sérieux; exactement comme Poincaré pour la France. C'est un long et triste chapitre, qu'il faut remettre à la prochaine fois.

LAUSANNE E. BOVET